

RENDRE SON OFFRE DE FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF

Contexte :

Élément incontournable de La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Compte Personnel de Formation est directement accessible aux bénéficiaires depuis janvier 2019.

Rendre son offre de formation éligible au CPF et la rendre visible pour les bénéficiaires s'impose à tous les organismes de formation. Comment appréhender ce cadre et procéder aux adaptations nécessaires ?

Objectifs :

- Appréhender le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) et la réalité de sa mise en œuvre
- Interroger son offre de formation afin de mesurer et d'envisager les possibilités d'adaptation à ce cadre

Contenu :

- Le cadre général de financement de la Formation Professionnelle, le cadre législatif et réglementaire du CPF, le CPF de transition professionnelle
- Le CPF pour les bénéficiaires : l'application Mon Compte Formation, les conditions de mobilisation, les possibilités d'abondements
- La typologie des formations éligibles au CPF, le lien avec les certifications et les blocs de compétences
- Le portail d'information des organismes de formation EDOF : conditions d'utilisation, principales fonctionnalités, évolutions

Adaptation aux handicaps

Le GIP FIPAG s'engage pour favoriser et accompagner l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

Nous contacter

Public : Responsables d'organismes de formation, responsables de formation, responsables pédagogiques de la région Auvergne Rhône-Alpes

Prérequis : aucun

Modalités : 1 jour en présentiel : alternance d'apports théoriques, de mises en pratique, d'études de cas. L'ensemble des ressources remises / utilisées en formation sera accessible sur un espace collaboratif en ligne.

Validation : Attestation de fin de formation

Durée : 7 heures

Tarif : Inter (par stagiaire) : 125 € net de taxe
Intra (par jour) : nous consulter

Financement : OPOC/ Entreprise

Modalités et délai d'accès : Nous consulter

Lieux : La formation en présentiel aura lieu à Grenoble

Contact : dip.gipfipag@ac-grenoble.fr

Taux de satisfaction : Nouveauté 2024

Date de création ou de mise à jour : 28/03/2022

Mise à jour : 15/03/2024 (CE)